

## À SURVEILLER

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

# DÉCLARATION 2015

### DES PROGRAMMES CONNUS ET QUELQUES NOUVEAUTÉS

**AU FÉDÉRAL :** si vous avez entre 60 et 64 ans, vous pourriez être admissible à une **ALLOCATION** si votre conjoint ou conjointe est prestataire de la pension de la Sécurité de la vieillesse et est admissible au Supplément de revenu garanti et à une **ALLOCATION AU SURVIVANT** si vous êtes veuf ou veuve. À 65 ans, ces montants sont remplacés par les prestations de la Sécurité de la vieillesse.

**AU PROVINCIAL :** vous pourriez avoir droit à la **PRESTATION DE SURVIVANTS** du Régime de rentes du Québec.

**65 ANS ET TOUJOURS AU TRAVAIL :** si vous travaillez toujours après 65 ans, vous pourriez avoir droit à certains crédits d'impôt qui ont été bonifiés pour les travailleurs d'expérience. Les mesures existent tant au fédéral qu'au provincial et pourraient avoir un impact sur l'impôt à payer.

**PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR AÎNÉS :** si vous avez 70 ans, que vous êtes inscrit à des activités physiques, culturelles ou récréatives, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable.

**TRANSFERT D'UN REER À UN FERR :** vous avez seulement jusqu'au 31 décembre de vos 71 ans pour contribuer à vos REER.

**SUBVENTION POUR AÎNÉS RELATIVE À UNE HAUSSE DE TAXES MUNICIPALES :** si vous résidez au Québec, vous avez 65 ans ou plus et êtes propriétaire de votre résidence depuis au moins 15 années consécutives.



fadoq

## C'EST LE TEMPS DE L'IMPÔT! VOICI QUELQUES PISTES À SUIVRE.

COMME CHAQUE ANNÉE, LE RÉSEAU FADOQ DRESSE LA LISTE DES PROGRAMMES ET CRÉDITS D'IMPÔT AUXQUELS LES AÎNÉS ONT DROIT.

### VOS OBLIGATIONS

**ACOMPTES PROVISIONNELS :** Verser des montants provisionnels afin de réduire vos redevances fiscales.

**COTISATION AU RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS DU QUÉBEC :** OBLIGATION de vous inscrire au régime public et de payer la cotisation.

**RETENUES À LA SOURCE :** Il s'agit du montant des retenues à la source, qui peut être diminué en fonction des déductions d'impôt auxquelles vous avez droit.

**SNOWBIRDS :** Vous devez remplir le formulaire T1248, Renseignements sur votre statut de résidence (Annexe D).

### LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS À LA RETRAITE

- RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE
- RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
- RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)

À moins d'avoir travaillé dans une autre province, les Québécois n'ont pas accès à la pension de retraite du Régime de pensions du Canada. **Tous les Canadiens sont admissibles, selon certains paramètres :**

- SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
- SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

En outre, vous devez considérer comme un revenu tous les montants reçus à titre d'indemnité de départ et de paiements forfaitaires au moment de vous retirer d'un régime de pension.

**ATTENTION :** L'inscription à certains programmes comme les **Allocations**, le **Supplément de revenu garanti** (fédéral) ou le **crédit d'impôt pour solidarité** (provincial) n'est pas automatique. Vous devez donc en faire la demande et suivre les modalités prévues.

## LA FISCALITÉ À LA RETRAITE

ASSUREZ-VOUS DE TENIR COMPTE DES CRÉDITS D'IMPÔT ET DES PROGRAMMES QUI SONT ACCORDÉS EN FONCTION DE L'ÂGE ET DES REVENUS.

\*LISTE NON EXHAUSTIVE DES CRÉDITS D'IMPÔT ET DES PROGRAMMES AU FÉDÉRAL ET AU PROVINCIAL.



FÉDÉRAL	X	PROVINCIAL	X
Montant pour revenu de pension		Montant pour personne vivant seule	
Fractionnement du revenu de pension après 65 ans		Crédits d'impôts remboursables pour frais médicaux	
Cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)		Montant accordé en raison de l'âge	
Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)		Montant pour revenus de retraite	
Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)		Déduction pour montant déjà inclus dans le revenu (REER ou FERR)	
Montant pour le transport en commun		Déduction pour montants transférés à un régime de pension agréé, à un REER, à un FERR ou à une rente	
Frais médicaux		Déduction pour remboursement de cotisations inutilisées versées à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	
Crédit pour aidants naturels		Déduction pour revenus de retraite transférés au conjoint	
Montant accordé en raison de l'âge		Programme Allocation-logement	
Sécurité de la vieillesse		Montant pour les personnes handicapées	
Allocation au survivant		Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	
Pension de retraite du Régime de pensions du Canada		Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	
Supplément de revenu garanti		Crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel	
Programme d'Allocation		Crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole	
Montant pour les personnes handicapées		Frais médicaux	
Prestations internationales		Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	
		Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	
		Prime au travail adaptée	
		Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel	
		Montant pour une personne à charge	
		Reconnaissance des services de relève bénévole	
		Crédit d'impôt pour solidarité	
		Retrait d'un REER au bénéfice d'une personne atteinte d'une déficience fonctionnelle	
		Crédit d'impôt pour les activités des aînés	



### COORDONNÉES UTILES

#### FÉDÉRAL

- Prestations internationales : **1 800 454-8731**
- Sécurité de la vieillesse (SV) : **1 800 277-9915**
- Allocation au survivant : **1 800 277-9915**
- Pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) : **1 800 277-9915**
- Supplément de revenu garanti (SRG) : **1 800 277-9915**
- Programme d'Allocation : **1 800 277-9915**
- Service Canada : **1 800 959-7383**  
[www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/index.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/index.shtml)
- Renseignements fiscaux pour les aînés : [www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/sgmnts/snrs/menu-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/sgmnts/snrs/menu-fra.html)

#### PROVINCIAL

- Rente de retraite de la Régie des rentes du Québec : **1 800 463-5185**
- Logements adaptés pour aînés autonomes : **1 800 463-4315 (PROGRAMME SUSPENDU)**
- Prestations de survivants du Régime de rentes du Québec : **1 800 463-5185**
- Revenu Québec : [www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/default.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/default.aspx)  
Région de Québec : **418 659-6299**  
Région de Montréal : **514 864-6299**

**Pour trouver de l'aide pour remplir votre déclaration de revenus :** [www.arc.gc.ca/benevole](http://www.arc.gc.ca/benevole) ou **1 800 959-7383**

#### GUIDE

**REVENUS DE RETRAITE :** Pour la manière dont vous devez déclarer vos sources de revenus, voici un guide explicatif : [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-311\(2013-04\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-311(2013-04).pdf)

N'HÉSITEZ PAS À FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL POUR VOUS ASSURER D'EN SAVOIR LE PLUS POSSIBLE SUR LES MESURES QUI PEUVENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.